

Nom commercial du produit : Jaeger Glutfest
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.1.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Jaeger Glutfest (5719005)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Vernis à utilisation (non) professionnelle. Pour plus information s.v.p. referez à la fiche technique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Paul Jaeger GmbH & Co KG

Rue : Siemensstr. 6

Code postal/Lieu : 71696 Möglingen

Téléphone : 07141 / 2444-0

Telefax : 07141 / 2444-55

Contact pour informations : info@jaegerlacke.de

Importeur:

Vista B.V
Postbus 18
2270 AA Vorburg
Tel. 0031 (0)70 369 4141
Fax 0031 (0)70 386 9298
info@vistapaint.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence Nederland NVIC 0031 (0)30274 8888

Uniquement pour informer le personnel médical dans les cas d'intoxications aiguës.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Inflammable. · Nocif par inhalation et par contact avec la peau. · Irritant pour la peau.

R 10 · Xn ; R 20/21 · Xi ; R 38

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



Xn ; Nocif

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

XYLÈNE ; N° CAS : 1330-20-7

Phrases R

10 Inflammable.
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
38 Irritant pour la peau.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Glutfest
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.1.0)

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
64 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
7/9 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH. : 012119486136-34 ; Numéro CE : 215-535-7; N° CAS : 1330-20-7

Poids : 12,5 - 25 %
Classification 67/548/CEE : R10 Xn ; R20/21 Xi ; R38
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; Numéro d'enregistrement REACH. : 01-2119485493-29 ; Numéro CE : 204-658-1; N° CAS : 123-86-4

Poids : 12,5 - 25 %
Classification 67/548/CEE : R10 R67 R66
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336

ÉTHYLBENZÈNE ; Numéro CE : 202-849-4; N° CAS : 100-41-4

Poids : 2,5 - 10 %
Classification 67/548/CEE : F ; R11 Xn ; R20
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Acute Tox. 4 ; H332

BUTANE-1-OL ; Numéro CE : 200-751-6; N° CAS : 71-36-3

Poids : 0,5 - 2,5 %
Classification 67/548/CEE : R10 Xi ; R41 Xn ; R22 Xi ; R37/38 R67
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ ; Numéro CE : 265-185-4; N° CAS : 64742-82-1

Poids : 0,5 - 2,5 %
Classification 67/548/CEE : Xn ; R65
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp.Tox. 1 ; H304

MÉSITYLÈNE ; Numéro CE : 203-604-4; N° CAS : 108-67-8

Poids : < 0,5 %
Classification 67/548/CEE : R10 N ; R51/53 Xi ; R37
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 2 ; H411

1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE ; Numéro CE : 202-436-9; N° CAS : 95-63-6

Poids : < 0,5 %
Classification 67/548/CEE : R10 N ; R51/53 Xn ; R20 Xi ; R36/37/38
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 2 ; H411

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Nom commercial du produit : Jaeger Glutfest
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.1.0)

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Brouillard d'eau Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NO_x) Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Hydrocarbures.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Pour rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour nettoyage

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Nom commercial du produit : Jaeger Glutfest
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.1.0)

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures de protection incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants : Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Inhalation des poussières/particules Contact avec la peau Contact avec les yeux. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À observer : Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Informations sur l'entreposage commun

Classe de stockage : 3

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

Matières à éviter

Acide fort Base forte Agents oxydants

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Voir les informations transmises par le fabricant. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

XYLÈNE ; N° CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Valeur seuil : 100 ppm / 440 mg/m³

Limitation de crête : 2(II)

Remarque : H

Version : 01.09.2012

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)

:

Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³

Remarque : H

Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

:

Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m³

Remarque : H

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Glutfest
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.1.0)

Version : 08.06.2000
ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N° CAS : 123-86-4
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
: Valeur seuil : 62 ppm / 300 mg/m³
Limitation de crête : 2(I)
Remarque : Y
Version : 01.09.2012
ÉTHYLBENZÈNE ; N° CAS : 100-41-4
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
: Valeur seuil : 20 ppm / 88 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : H, Y
Version : 01.09.2012
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
: Valeur seuil : 200 ppm / 884 mg/m³
Remarque : H
Version : 08.06.2000
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
: Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarque : H
Version : 08.06.2000
BUTANE-1-OL ; N° CAS : 71-36-3
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
: Valeur seuil : 100 ppm / 310 mg/m³
Limitation de crête : 1(I)
Remarque : Y
Version : 01.09.2012
MÉSITYLÈNE ; N° CAS : 108-67-8
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
: Valeur seuil : 20 ppm / 100 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : Y
Version : 01.09.2012
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
: Valeur seuil : 20 ppm / 100 mg/m³
Version : 08.06.2000
1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE ; N° CAS : 95-63-6
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
: Valeur seuil : 20 ppm / 100 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : Y
Version : 01.09.2012
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
: Valeur seuil : 20 ppm / 100 mg/m³
Version : 08.06.2000

Valeurs limites biologiques

Nom commercial du produit : Jaeger Glutfest
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.1.0)

XYLÈNE ; N° CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

:

Paramètre : Xylole / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 1,5 mg/l

Version : 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

:

Paramètre : Acide hippurique méthylique toluo-uréique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 2 g/l

Version : 31.03.2004

ÉTHYLBENZÈNE ; N° CAS : 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

:

Paramètre : Benzol éthylique / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 1 mg/l

Version : 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

:

Paramètre : Acide mandélique + acide phénylglyoxylique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 800 mg/g Kr

Version : 31.03.2004

BUTANE-1-OL ; N° CAS : 71-36-3

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

:

Paramètre : 1-Butanol / Urine (U) / avant la couche suivante

Valeur seuil : 2 mg/g Kr

Version : 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

:

Paramètre : 1-Butanol / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 10 mg/g Kr

Version : 31.03.2004

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une aération suffisante. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux / visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Matériau approprié : Caoutchouc butyle.

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Voir les informations transmises par le fabricant.

Épaisseur du matériau des gants : Voir les informations transmises par le fabricant.

Modèles de gants recommandés : Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation. Prévoir des phases

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Glutfest
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.1.0)

de récupération pour que la peau se régénère. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Remarque : Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

Caractéristiques exigées : antistatique.

Matériel recommandé : Fibres naturelles (coton) fibres résistantes à la chaleur

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

Limite d'exposition du consommateur

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Couleur : incolore

Odeur

comme: Solvants/Dilutions

Données de sécurité

Température d'ébullition/plage d'ébullition :	(1013 hPa)	>	35 °C	
Point éclair :			25 °C	
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	1100 hPa	
Densité :	(20 °C)	ca.	1,2 g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3 %	
Temps d'écoulement :	(20 °C)		35 s	DIN gobelet 4 mm
Teneur en solvant :			51 Pds %	

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Décomposition exothermique avec formation de : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x). suie.

Nom commercial du produit : Jaeger Glutfest
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.1.0)

SECTION 11: Informations toxicologiques

pas de données prévues pour la préparation / le mélange. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE). Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

pas de données prévues pour la préparation / le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Autres recommandations de traitement des déchets

Si le mélange est mélangé à d'autres déchets, son code d'origine ne peut plus s'appliquer, un autre code doit alors être attribué. Pour plus d'informations, contacter les autorités locales. A partir des renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité, les autorités locales s'occupant des déchets devraient être en mesure de prodiguer des conseils relatifs à la classification des emballages vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

Nom commercial du produit : Jaeger Glutfest
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.1.0)

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction concernant les tunnels : D/E
Réglementations particulières : 640E · LQ 7 · E 1
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Réglementations particulières : E 1
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Glutfest
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.1.0)

[CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 07. Informations sur l'entreposage commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312+H332	Harmful in contact with skin or if inhaled.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
10	Inflammable.
11	Facilement inflammable.
20	Nocif par inhalation.
20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
22	Nocif en cas d'ingestion.
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
37	Irritant pour les voies respiratoires.
37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.